

Vous êtes propriétaire d'un puits en Haute-Gatineau, à Chelsea ou à Cantley ?

Lors de votre prochaine analyse bactériologique d'eau, demandez que l'on effectue également un dosage de l'uranium.

Si le dosage dépasse la norme de 20 µg/L (20 microgrammes par litre), cessez de boire l'eau de votre puits jusqu'à ce que vous ayez installé un système efficace pour l'enlèvement de l'uranium.

Attention ! Faire bouillir l'eau n'élimine pas la présence de l'uranium dans l'eau. Il faut installer un système reconnu efficace pour l'enlèvement de l'uranium dans l'eau. Il faut aussi s'assurer qu'il est correctement installé et bien entretenu selon les recommandations du fabricant.

L'uranium dans l'eau des puits !

Nous avons vu dans le chapitre sur l'air intérieur que le radon provenant de l'uranium naturellement présent dans le sol peut s'infiltrer dans les sous-sols des bâtiments. L'uranium peut aussi être présent dans la nappe phréatique. Là où les concentrations en uranium dans la roche sont importantes, les risques de contamination des nappes phréatiques par l'uranium sont plus grands. Ces eaux contaminées peuvent se retrouver dans l'eau des puits. La présence de l'uranium dans les puits n'est cependant pas uniforme. Dans une même localité, certains propriétaires peuvent découvrir de l'uranium en grande quantité dans leur puits alors que leurs voisins n'en auront presque pas. On ne peut donc pas prédire où se trouvent les puits où l'uranium dépasse la norme.

La Haute-Gatineau et les municipalités de Chelsea et de Cantley connaissent des concentrations moyennement élevées d'uranium naturel à certains endroits de leur territoire. En 1998, une étude faite par Santé Canada sur la réserve de Kitigan Zibi, a permis d'identifier des taux élevés d'uranium dans l'eau des puits de 57 résidences sur 331. Une autre étude faite en 2002 par la Direction de santé publique, en collaboration avec le ministère de l'Environnement et l'Institut national de santé publique, a démontré que sur les 160 puits échantillonnés dans la Haute-Gatineau, 11 puits dépassaient la norme québécoise de 20 µg/L (20 microgrammes par litre). Les concentrations allaient de 21 µg/L à 430 µg/L. Dans cette étude, on n'a malheureusement pas pu relier la présence d'uranium à aucune formation géologique précise.

Risques à la santé

Les risques à la santé causés par la consommation d'eau forte en uranium sont encore mal connus. Nous savons cependant que l'uranium dans l'eau peut provoquer un dysfonctionnement rénal ou encore l'augmenter chez des personnes qui ont déjà ce problème.